



GUIDE D'APPEL D'OFFRES

**Championnats
Nationaux de U SPORTS
pour les saisons 2025-2026
et 2026-2027**

TABLE DES MATIÈRES

Lettre du chef de la direction	3
Objectifs de U SPORTS	4
Déclaration d'offre de U SPORTS	6
Protocole d'entente avec U SPORTS	6
Engagement de U SPORTS en matière de sport sécuritaire	6
Responsabilités des partenaires	7
Procédures d'appel d'offres	8
Instructions de soumission	8
Normes minimales	11
Évaluation et qualification	21
Comité de sélection	22
Droit de résiliation	22
Sanctions	22
Confidentialité	22
Droits de U SPORTS	23
Conditions générales	23
Annexe A : Protocole d'entente	25
Annexe B : Coûts et normes de diffusion	25
Annexe C : Normes minimales pour les services de médias	25
Annexe D : Modèle de budget	25
Annexe E : Grille d'évaluation	25



LETTRE DU CHEF DE LA DIRECTION

Cher hôte potentiel,

Nous avons le plaisir de vous inviter à soumettre une offre pour nos **Championnats nationaux U SPORTS**, conformément au dossier d'appel d'offres ci-joint. U SPORTS acceptera les offres pour tous les championnats pour les saisons 2025-2026 et 2026-2027. Nous sommes très fiers et reconnaissants du travail de nos établissements hôtes qui organisent des championnats nationaux U SPORTS de grande qualité. Nous attendons avec impatience cette série de soumissions et, à mesure que nous avançons dans le processus de cette année, nous sommes ouverts aux possibilités de l'organisation conjointe de championnats et d'offres pluriannuelles.

Vous trouverez dans ce document toutes les conditions requises pour présenter une offre pour un/des Championnat(s) de U SPORTS. Veuillez noter que ce guide d'appel d'offres est aussi disponible en ligne (usports.ca), et que notre personnel est toujours prêt à répondre à vos questions.

U SPORTS est la marque nationale du sport universitaire au Canada. Chaque année, plus de 15 000 étudiants-athlètes et 500 entraîneurs de 57 universités se disputent 23 Championnats nationaux dans 13 sports différents. U SPORTS offre aussi aux étudiants-athlètes canadiens des occasions internationales de haute performance dans le cadre des Jeux universitaires d'hiver et d'été de la FISU, ainsi qu'à de nombreux Championnats mondiaux universitaires de la FISU.

Les championnats nationaux de U SPORTS représentent nos occasions les plus prestigieuses de présenter et de célébrer certains des meilleurs talents du Canada. U SPORTS est fier de travailler avec les comités d'organisation locaux et d'impliquer la communauté pour s'assurer que tous les championnats nationaux ont une incidence positive sur le développement des étudiants-athlètes, des entraîneurs et des officiels, tout en rehaussant le profil national du sport universitaire canadien, la marque U SPORTS, et en renforçant son partenariat avec les organismes nationaux de sport.

Notre vision est de développer la marque U SPORTS et la valeur du sport universitaire au Canada, d'enrichir l'expérience des étudiants-athlètes et de continuer à raconter l'histoire des étudiants-athlètes représentant nos 57 établissements. Nous vous remercions à nouveau pour votre engagement à faire progresser le sport universitaire au Canada et, une fois de plus, si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter notre bureau.

Cordialement,

U SPORTS

PIERRE ARSENAULT

Chef de la direction
U SPORTS



OBJECTIFS DE U SPORTS

La vision de U SPORTS est de développer sa marque et la valeur du sport universitaire au Canada, d'enrichir l'expérience des étudiants-athlètes et de continuer à raconter les histoires des étudiants-athlètes représentant nos 57 établissements.

Les objectifs de U SPORTS pour l'accueil des Championnats nationaux sont les suivants :

- Assurer une expérience positive et enrichissante pour les étudiants-athlètes.
- Attirer les équipes les plus compétitives du sport universitaire canadien.
- Promouvoir le sport universitaire, les histoires des étudiants-athlètes et augmenter le nombre d'amateurs.
- Offrir un événement hautement compétitif et axé sur les étudiants-athlètes.
- Générer des ventes de billets selon les ICP de U SPORTS avec l'objectif de vendre à guichets fermés pour chaque match.
- Générer des revenus pour les hôtes et U SPORTS.
- Impliquer les communautés locales et le gouvernement.
- Offrir des possibilités d'héritage en mettant l'accent sur la durabilité au sein de la communauté et pour les universités membres.
- Établir des relations avec les parties prenantes au sein de l'université, dans la communauté, avec les responsables locaux du tourisme et de la ville, ainsi qu'avec le secteur corporatif canadien et le système sportif canadien.



CHAMPIONNATS DE U SPORTS INCLUS DANS CE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES :

Sport		
Rugby-F	Automne 2025	Automne 2026
Soccer-F	Automne 2025	Automne 2026
Soccer-M	Automne 2025	Automne 2026
Basketball-F	Hiver 2026	Hiver 2027
Basketball-M	Hiver 2026	Hiver 2027
Volleyball-F	Hiver 2026	Hiver 2027
Volleyball-M	Hiver 2026	Hiver 2027
Hockey-F	Hiver 2026	Hiver 2027
Hockey-M	Hiver 2026	Hiver 2027



DÉCLARATION D'OFFRE DE U SPORTS

Le comité de candidature représenté par [_____] accepte de se conformer à la déclaration suivante :

Coopérer pleinement avec U SPORTS dans l'organisation et l'accueil du (des) Championnat(s) de U SPORTS [type de championnat/ sport] _____ à partir de [date du/des Championnat(s)] _____, et assumer la responsabilité de toutes les dépenses liées à la planification et à l'organisation du (des) Championnat(s) national(aux) U SPORTS.

D'accord que tout le contenu de la proposition d'offre soumise par le comité de candidature et l'établissement de soumission est contraignant, à moins qu'il ne soit en conflit avec les obligations énumérées dans le guide de mise en candidature pour le(s) Championnat(s) de U SPORTS. Tout changement apporté à la soumission d'offre une fois que l'événement a été attribué doit être approuvé par U SPORTS avant de prendre effet.

Immédiatement après que U SPORTS lui aura attribué l'événement et au plus tard dans les 60 jours suivants, le comité de candidature établira un comité d'organisation local (CO) qui sera responsable de l'organisation, des opérations et de la gestion financière du (des) Championnat(s).

U SPORTS est responsable de la planification et de l'annonce de la candidature de l'hôte retenu. U SPORTS travaillera avec l'hôte retenu sur le calendrier et le contenu de l'annonce. L'hôte sera autorisé à publier des informations après la diffusion de l'annonce nationale de U SPORTS.

La nomination du CO est conditionnelle à l'engagement du comité d'organisation sous forme et substance jugée satisfaisante par U SPORTS de se conformer pleinement aux conditions des obligations énumérées dans le guide de mise en candidature et l'accord de l'hôte qui sera complétée dans de l'attribution d'un (des) Championnat(s) de U SPORTS.

L'hôte et le comité de candidature sont responsables de tous les engagements qu'ils soumettent, individuellement ou collectivement, concernant l'organisation, les opérations, les finances et le déroulement de l'événement, y compris toute obligation en vertu de l'accord de l'hôte pour le(s) Championnat(s) national(aux) de U SPORTS. Il n'y aura pas de renégociation des engagements une fois que l'hôte aura accepté l'attribution de la candidature et signé le protocole d'entente.

Nom du (ou de la) directeur(trice) des sports : _____

Signature : _____

Date : _____

Protocole d'entente avec U SPORTS

Avant la publication de toute annonce concernant l'hôte, un protocole d'entente doit être signé par l'hôte (**voir l'annexe A**).

Engagement de U SPORTS en matière de sport sécuritaire

Dans le cadre de l'engagement de U SPORT à créer un environnement sain, sûr et inclusif, U SPORTS a mis en œuvre la politique 90.20A qui définit les normes et les attentes pour toute personne impliquée dans U SPORTS et les procédures pour traiter les allégations de violation de ces normes. Le soumissionnaire accepte d'organiser un/des Championnat(s) de U SPORTS conformément à la politique 90.20A, qui incorpore spécifiquement, par référence, l'adoption du *Code universel de conduite pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport* (« CCUMS »). Le soumissionnaire reconnaît aussi avoir pris connaissance de la formation obligatoire sur le sport sécuritaire, conformément à la politique 40.30.5.1, en tant que condition de participation à un/des Championnat(s) de U SPORTS.

A RESPONSABILITÉS DES PARTENAIRES

RESPONSABILITÉS DE L'HÔTE

Les hôtes sont responsables des responsabilités financières et administratives de l'organisation et de l'accueil d'un/de Championnat(s) national(aux) de U SPORTS. Les hôtes sont aussi responsables de l'augmentation des ventes de billets, du marketing du (des) Championnat(s), de la sensibilisation et de l'engagement dans les communautés locales et environnantes et de la garantie que le(s) Championnat(s) national U SPORTS ressemble à un/des Championnat(s) national(aux) de U SPORTS. **U SPORTS ne partagera aucun déficit.** Les dépenses qui ne sont pas couvertes par l'hôte sont la responsabilité des équipes participantes, sauf indication contraire dans le dossier de candidature.

Si un soumissionnaire souhaite faire appel à un tiers, celui-ci doit être inclus dans le document d'offre et approuvé par U SPORTS. L'établissement hôte en partenariat avec le tiers sera responsable de toute responsabilité. Si le tiers n'est pas en mesure de soutenir financièrement le(s) Championnat(s), l'établissement hôte partenaire sera responsable du paiement et des risques financiers. Pour plus de clarté, l'accord de l'hôte du/des Championnat(s) sera conclu entre U SPORTS et l'établissement hôte uniquement.

RESPONSABILITÉS DE U SPORTS

U SPORTS est le détenteur des droits des Championnats nationaux du sport universitaire au Canada et est donc responsable de la détermination des modèles financiers, d'organisation et de compétition. U SPORTS est responsable de l'élaboration et de la gestion des accords, du plan de projet, des réunions d'organisation, de la diffusion (en ligne, linéaire), du site Web et des ressources numériques, de la stratégie nationale de vente de billets et de la vente de commandites. U SPORTS offrira un soutien dans divers domaines de la planification et de l'exécution d'un/de Championnat(s) de U SPORTS, y compris la marque U SPORTS, le marketing national et les stratégies promotionnelles, la fourniture de marchandises (pour les récompenses et pour la vente), le développement des commandites /partenariats et les communications. En outre, U SPORTS soutient les services de compétition en coordonnant les déplacements des officiels avec les organismes nationaux de sport (ONS) à destination et en provenance du/des Championnat(s), en gérant les récompenses et les trophées, et en fournissant et en appliquant les règlements de jeu et la gestion des politiques. Enfin, U SPORTS désignera et paiera son/sa délégué(e) technique pour assister à chaque Championnat. Le (ou la) directeur(trice) du sport fournira des conseils et assurera la communication entre U SPORTS, l'hôte et les membres.



B PROCÉDURE DE SOUMISSION ET ÉCHÉANCES

Publication de l'appel d'offres et du cahier des charges : Semaine du 22 avril 2024

Confirmation par courriel de l'intention de soumettre une offre : 13 mai 2024

Date limite de soumission des questions : 24 mai 2024

Date de soumission des offres (championnats d'hiver) : 7 juin 2024

Présentations (championnats d'hiver) : 17 au 21 juin 2024

Sélection des candidats vainqueurs et avis (championnats d'hiver) : Au plus tard le 15 juillet 2024

Date de soumission des offres (championnats d'automne) : 21 juin 2024

Présentations (championnats d'automne) : 15 juillet au 2 août 2024

Sélection des candidats vainqueurs et avis (championnats d'automne) : Au plus tard le 30 août 2024

Remarques :

- U SPORTS a besoin d'un minimum de 48 heures pour répondre toute question au sujet du guide de mise en candidature. L'établissement candidat peut soumettre à nouveau ses questions seulement après le délai de 48 heures.
- Une fois soumise, une proposition d'offre sera irrévocable pendant 90 jours. Les offres soumises après la date limite de soumission seront disqualifiées.
- Si nécessaire, vous pouvez modifier ou retirer une proposition avant la date limite de soumission.

C INSTRUCTIONS POUR LES SOUMISSIONS

1. FORMAT POUR LA SOUMISSION DE PROPOSITION D'OFFRE

- Les offres doivent être soumises en format (.PDF).
- Les offres doivent être soumises par voie électronique.
- Les offres doivent être soumises en français et en anglais.
 - U SPORTS recommande VCI comme entreprise de traduction. Pour demander une estimation de coût ou soumettre des documents, veuillez envoyer un courriel à service@govci.ca et prévoir un délai de cinq (5) jours ouvrables.

2. CONTENU DE LA PROPOSITION D'OFFRE

- Décrivez comment vos objectifs s'harmonisent aux objectifs de U SPORTS.
- Les stratégies décrites à l'**annexe E** des critères d'évaluation.
- La preuve que votre contenu répond aux normes minimales décrites dans la **section D** du présent document.
- La liberté de création qui représente le mieux votre offre.
- Des photos et outils visuels qui améliorent la qualité de la proposition d'offre.
 - Les photos doivent montrer clairement le terrain de jeu, les installations hôtelières, les salles de banquet, les vestiaires, les espaces de travail des médias, etc.
- Une proposition qui est clairement structurée conformément aux instructions du présent document. Quand des informations sont demandées dans une section de ce guide de mise en candidature, vous devez faire référence à ce numéro dans votre réponse.

3. LISTE DE VÉRIFICATION DES DOCUMENTS CLÉS :

- Lettres d'appui (il n'est pas nécessaire de les soumettre en français et en anglais).
 - Lettre d'appui de la ville ou de la municipalité ou de l'office de tourisme de destination.
 - Lettre d'appui de l'organisme provincial de sport.
 - Lettre d'appui d'un club local (une seule est requise, mais s'il y a plus d'une équipe locale, vous pouvez en fournir davantage pour démontrer le degré d'appui à votre événement).
 - Lettre d'appui du (ou de la) président(e) de l'université.
 - Toute autre lettre que le comité de candidature juge nécessaire pour son offre.
 - Certains ou tous les éléments suivants doivent être identifiés dans la proposition d'offre, y compris toute autre information qui aidera le comité de sélection à évaluer la qualité générale et le raffinement de l'offre.
 - Stratégie de l'expérience de l'étudiant(e)-athlète
 - Stratégie de vente des billets (y compris les dates clés)
 - Stratégie de commandite
 - Marketing / Stratégie de marque
 - Y compris la manière dont l'hôte amplifiera la marque U SPORTS sur le site.
 - Stratégie promotionnelle
 - Stratégie de sensibilisation (ex. stratégie d'implication de la communauté/du sport mineur)
 - Plan d'engagement des parties prenantes
 - Stratégie de communication
 - Stratégie de développement du sport (le cas échéant)
 - Informations sur l'établissement
 - Doit inclure un plan du lieu (y compris l'emplacement des caméras pour la diffusion).
 - Plan de la cabine ou de l'espace média
 - Plan d'utilisation des vestiaires
 - Plan de développement durable
 - Hôtel hôte / Informations sur la communauté
 - Services médicaux
 - Structure du comité d'organisation
 - Plan de récompenses et de cérémonies
 - Indiquez la taille du lieu/la capacité maximale.
 - Calendrier des événements proposé
 - Tout autre élément décrit dans la grille d'évaluation de l'**annexe E**.
 - Illustrations et annexes qui fournissent une preuve supplémentaire des plans du soumissionnaire.
 - Budget proposé, tel que détaillé à l'**annexe D**.

4. OFFRES INCOMPLÈTES

Toutes les propositions d'offre seront examinées par U SPORTS. U SPORTS se réserve le droit, à sa seule discrétion, de permettre la réconciliation ou la révision d'erreurs mineures ou des lacunes dans les propositions d'offre sans disqualifier l'offre. Si la réconciliation ou la révision révèle que les informations antérieures fournies étaient inexactes, incomplètes ou trompeuses, U SPORTS a le droit de disqualifier la proposition d'offre ou d'ajuster son évaluation de la proposition. S'il existe un écart substantiel dans la proposition d'offre, ou si la proposition ne respecte pas les exigences minimales d'offre, la proposition de soumission sera jugée incomplète et sera disqualifiée du processus d'appel d'offres.

5. MODIFICATIONS/AJOUTS AU GUIDE DE MISE EN CANDIDATURE

Veillez noter que les règlements de jeu sont sujets à changement puisque de temps à autre, des requêtes particulièrement peuvent être soumises par U SPORTS ou par des comités pertinents qui pourraient avoir des effets sur l'hôte. Tous les règlements de jeu sont disponibles sur le site Internet de U SPORTS à usports.ca.

U SPORTS peut, à tout moment du processus d'appel d'offres, avant ou après que des questions soient soumises, apporter des modifications au guide de mise en candidature, qui vous seront communiquées à l'avance. Par exemple, s'il existe des possibilités de diffusion ou des occasions promotionnelles qui surviennent après l'élaboration du guide de mise en candidature.

6. AUCUN LOBBYING N'EST AUTORISÉ

Les soumissionnaires du/des Championnat(s) ne peuvent pas contacter U SPORTS ni le comité de sélection à des fins de lobbying; toute tentative en ce sens entraînera la disqualification de l'offre.

7. AVIS AUX OFFRES NON RETENUES

- a. Ce n'est qu'après l'acceptation formelle par le soumissionnaire retenu que tous les autres soumissionnaires seront informés des résultats.
- b. Ce n'est qu'après l'acceptation formelle de l'offre, et une fois que tous les soumissionnaires auront été informés, que les membres de U SPORTS seront informés.
- c. Les soumissionnaires non retenus auront le droit de demander des commentaires à propos de leur offre, après que le soumissionnaire retenu ait officiellement accepté et qu'une annonce ait été faite aux membres de U SPORTS.
- d. Les soumissionnaires non retenus se verront communiquer les domaines des critères d'évaluation dans lesquels ils ont obtenu les notes les plus basses.

8. APPELS

Veillez noter qu'il n'y a pas de processus d'appel une fois qu'une sélection a été effectuée.

9. OFFRES CONJOINTES

Toute offre présentée conjointement par deux établissements doit répondre aux critères suivants :

- Les deux établissements doivent être situés dans la même municipalité. L'hôte principal et l'hôte secondaire doivent être définis dans la soumission. Si les établissements soumettent une candidature pour l'organisation de Championnats mixtes masculin et féminin, il faut clairement identifier qui sera l'hôte principal pour chaque Championnat (s'il y a lieu).

10. HÔTES TIERS

Conformément aux responsabilités de l'établissement hôte décrites dans la section A ci-dessus, les partenaires tiers doivent être inclus dans la proposition d'offre et doivent être approuvés par U SPORTS. L'établissement hôte sera responsable de tous les risques et de toutes les responsabilités dans le cadre de l'accord de l'hôte de U SPORTS. L'établissement hôte est responsable de la conclusion d'un accord distinct avec le tiers. L'accord de l'hôte du/des Championnat(s) sera entre U SPORTS et l'établissement hôte.

11. DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET ADRESSES DE SOUMISSION

Les questions concernant le guide d'appel d'offres doivent être envoyées à :

Mark Alfano

Directeur du Sport (technique)

Tél. : 905.517.7887

Courriel : malfano@usports.ca

Remarques : U SPORTS a l'option, mais pas l'obligation, de tenir une réunion de soumissionnaires avec des soumissionnaires potentiels à tout moment pendant le processus d'appel d'offres, date à laquelle des informations supplémentaires peuvent être présentées.

Toute anomalie observée dans le guide d'appel d'offres doit être communiquée au bureau de U SPORTS.

NORMES MINIMALES

1. FINANCE

1.1. **Paiement des frais de droits** (sans exception) correspondant à ce qui suit :

Sport	Frais de droits
Rugby-F	10 000 \$
Soccer-F	10 000 \$
Soccer-M	10 000 \$
Basketball-F	25 000 \$
Basketball-M	77 500 \$
Volleyball-F	25 000 \$
Volleyball-M	25 000 \$
Hockey-F	25 000 \$
Hockey-M	77 500 \$

Remarque n° 1 : Le 1.4. Paiement des frais de diffusion de 1500 \$ est désormais inclus dans les frais de droits susmentionnée. Les coûts de production sont indiqués à l'annexe B.

Remarque n° 2 : Les frais de droits de Championnats conjoints correspondent au total des événements combinés.

Conformément à la politique 20.30.1.8, toutes les offres doivent payer les droits préétablis du/des Championnat(s) national(aux), indépendamment des modifications de radiodiffusion (le cas échéant) ou, d'autres raisons jugées inacceptables par U SPORTS. Tout manquement à cette obligation entraînera des sanctions.

1.2. **Versement de 12,5 % des revenus des billets pour les Championnats suivants :**

- Basketball masculin et féminin, volleyball masculin et féminin et hockey sur glace masculin et féminin.

1.3 **Versement de 10 % sur la vente de marchandise U SPORTS et de l'événement vendus sur place ou en ligne.**

1.4. **Versement des conditions de commandite pour les commanditaires du titre ou de présentation (voir 2.1.3).**

1.5 **Coût de la production de radiodiffusion :**

- 1.4.2. Coût des services complets de production d'émissions (numériques et linéaires), conformément aux normes minimales (voir annexe B)

2. PRODUCTION DE REVENUS

2.1. **Commandite**

2.1.1. L'hôte reconnaît et confirme que U SPORTS détient les droits exclusifs sur le commanditaire en titre et principal. U SPORTS travaillera avec l'hôte pour maximiser la valeur de ces catégories, y compris en les mettant à la disposition de l'hôte avant les dates prévues si un partenaire préapprouvé est à une valeur qui reflète la visibilité fournie dans le cadre d'un/de Championnat(s) national(aux) de U SPORTS.

2.1.1.1 Toutes les valeurs et les entreprises doivent être approuvées par U SPORTS.

- 2.1.2 Le comité hôte respectera la stratégie de commandite nationale de U SPORTS. U SPORTS protégera certaines catégories de commandite clés et ne les communiquera à l'hôte qu'à une date prédéterminée communiquée par U SPORTS. Ces catégories exclusives comprennent
- | | |
|-----------------------------|-------------------------------|
| a. Automobile | f. Vêtements de performance |
| b. Institutions financières | g. Sociétés de radiodiffusion |
| c. Services professionnels | h. Gonflables (ballons) |
| d. Technologie | i. Rondelles |
| e. Télécommunications | |
- 2.1.3 Quand un commanditaire du titre et/ou présentateur d'un/de Championnat(s) de U SPORTS est signé, les revenus provenant de ces catégories seront partagés comme suit :
- 30 % de la valeur totale sera retenu par U SPORTS.
 - 30 % de la valeur totale sera versé à l'hôte.
 - 20 % seront appliqués pour couvrir les coûts liés au service du commanditaire.
 - 20 % seront conservés par la partie qui a obtenu le commanditaire.
- 2.1.4 Les hôtes ont la possibilité de s'entendre avec un commanditaire autre que celui du titre/présentateur. Ces commanditaires doivent être approuvés par U SPORTS. Une fois approuvés, 100 % des montants des commanditaires autres que les commanditaires de titre/présentateur restent acquis à l'hôte.
- 2.1.5 Toutes les commandites de l'hôte doivent être préalablement approuvées par U SPORTS. Avant d'approcher un commanditaire potentiel, l'hôte doit recevoir l'approbation de U SPORTS afin d'éviter tout conflit. U SPORTS doit aussi approuver au préalable tout ensemble de biens proposés aux commanditaires potentiels. Tout commanditaire non approuvé par U SPORTS ne sera pas autorisé à participer au(x) Championnat(s) de U SPORTS.
- 2.1.5.2. Tout l'affichage à un site de Championnat(s) de U SPORTS qui n'est pas commanditaire du/des Championnat(s) doit être retiré, à partir de la date du premier événement du/des Championnat(s) (notamment les entraînements des équipes) jusqu'au dernier jour du/des Championnat(s). Tous les commanditaires locaux du/des Championnat(s) doivent être approuvés au préalable par U SPORTS.
- 2.1.6 L'affichage et l'espace d'activation doivent être réservés pour tous les commanditaires de U SPORTS, selon les besoins. Les hôtes seront responsables de la production de l'affichage pour le terrain de jeu, y compris les commanditaires nationaux de U SPORTS. Les hôtes sont tenus de fournir à U SPORTS au moins deux soumissions pour l'affichage et U SPORTS doit approuver les coûts avant que l'affichage ne soit mis en production. U SPORTS sera responsable du coût de production de l'affichage pour ses commanditaires nationaux. Les hôtes seront responsables de l'installation de l'affichage et des coûts associés à l'installation de l'affichage. Tout l'affichage et ses coûts doivent être approuvés par U SPORTS avant la production ou l'engagement financier.
- 2.1.7 U SPORTS est responsable du coût de production de l'affichage pour ses commanditaires nationaux. Tout l'affichage et les coûts doivent être approuvés par U SPORTS avant la production ou l'engagement financier.

2.2. Broadcast

- 2.2.1 U SPORTS est responsable des ententes avec tous les partenaires de diffusion.
- 2.2.2 L'hôte est responsable tous les coûts de production sur place et s'assure que le site est prêt pour la diffusion.
- 2.2.3 L'hôte est responsable tous les frais de déplacement et d'hébergement de l'animateur(trice) bilingue.
- 2.2.4 Les diffusions à distance sont autorisées par les partenaires de U SPORTS.
- 2.2.5 U SPORTS et le télédiffuseur auront le dernier mot sur les matchs à diffuser et sur l'horaire.
- 2.2.6 U SPORTS et les télédiffuseurs approuveront les animateurs. Les animateurs seront pris en considération pour les occasions de diffusion, mais ne sont pas assurés d'être inclus dans la diffusion de Championnats nationaux de U SPORTS.

Remarque : La stratégie de diffusion de U SPORTS évolue et les normes/exigences minimales peuvent changer. L'hôte sera informé à l'avance de tout changement.

2.3 Normes de diffusion

- 2.3.1. Se référer à l'annexe B pour les normes techniques de diffusion.
- 2.3.2. Le coût de l'installation et de la production de l'équipement pour atteindre la norme minimale fixée par U SPORTS est aux frais de l'hôte.
- 2.3.3. U SPORTS et ses partenaires télédiffuseurs recommandent aux hôtes d'engager des sociétés de production externes pour la diffusion. U SPORTS et les partenaires télédiffuseurs ont l'approbation finale avant que l'hôte n'engage une société de production.
- 2.3.4. Toutes les diffusions doivent être en anglais et en français.

2.4 Marchandises

2.4.1 Marchandises au détail pour les événements

- 2.4.1.1 U SPORTS offrira à son fournisseur officiel le premier droit de refus pour installer une boutique sur le site du/des Championnat(s). U SPORTS confirmera à quels championnats le fournisseur officiel de U SPORTS sera présent, au plus tard le 1er septembre pour les championnats d'automne et le 1er décembre pour les championnats d'hiver.
- 2.4.1.2 Si le fournisseur officiel de U SPORTS n'est pas présent à un/des Championnat(s), le comité d'organisation peut mettre en place un plan de vente de marchandises au détail approuvé par U SPORTS. Le premier droit de refus de fournir des marchandises pour l'événement sera offert au fournisseur officiel de U SPORTS. Si ce fournisseur ne peut pas proposer de marchandises ou choisit de ne pas le faire, le soumissionnaire retenu peut faire appel à un fournisseur local générique non concurrent, mais il DOIT être approuvé par le département des commandites de U SPORTS avant la signature. Des **frais de licence de 10 % s'appliqueront à toutes les marchandises de marque U SPORTS et de marque de l'événement vendues par l'hôte.**

2.4.2 Programme de marchandise des prix de Championnats

- 2.4.2.1 L'hôte recevra des articles de Championnats de U SPORTS et des cadeaux pour les champions et les lauréats qui doivent être distribués en conséquence. Un catalogue détaillé sera fourni, et les hôtes peuvent choisir de commander des cadeaux supplémentaires au-delà de ce qui est fourni par le fournisseur officiel de U SPORTS au moment de l'événement. L'hôte peut utiliser un commanditaire générique local non concurrent pour les cadeaux; cependant, U SPORTS doit approuver les conceptions et la marque, et le fournisseur officiel de U SPORTS doit être autorisé à faire des offres et à rivaliser pour l'obtention du contrat.

2.4.3 Conception de la marchandise

- 2.4.3.1 L'hôte doit soumettre toutes les conceptions de marchandise (vente au détail, prix, cadeaux, etc.) au département de marketing de U SPORTS afin de s'assurer que toutes les directives relatives à la marque sont respectées.

2.5 Billets

- 2.5.1 L'hôte est responsable du développement d'une stratégie de vente de billets, avec l'approbation de U SPORTS.
- 2.5.2 L'hôte versera à U SPORTS **12,5 % des revenus bruts de la vente de billets**, à l'exclusion des billets gratuits pour les Championnats nationaux de U SPORTS décrits à la section D.1.2.

2.5.3 L'hôte fournira des billets et des accréditations sans frais pour U SPORTS/ Sponsors, conformément au tableau suivant :

Championnat	Le personnel de U SPORTS (Accréditation toutes-accès)	Accréditation VIP U SPORTS	Billets U SPORTS (Admission Générale)	Accréditation VIP Commanditaires	Billets gala U SPORTS
SOCF	Tout le personnel présent	U SPORTS va identifier le nombre requis	30	Selon l'entente de commandite	10
SOCM	Tout le personnel présent	U SPORTS va identifier le nombre requis	30	Selon l'entente de commandite	10
RUGF	Tout le personnel présent	U SPORTS va identifier le nombre requis	30	Selon l'entente de commandite	10
BBM	Tout le personnel présent	Minimum de 20 billets VIP/Premium	50	Selon l'entente de commandite	10
BBF	Tout le personnel présent	Minimum de 20 billets VIP/Premium	50	Selon l'entente de commandite	10
HKYM	Tout le personnel présent	Minimum de 20 billets VIP/Premium	50	Selon l'entente de commandite	10
HKYF	Tout le personnel présent	Minimum de 20 billets VIP/Premium	50	Selon l'entente de commandite	10
VBM	Tout le personnel présent	Minimum de 20 billets VIP/Premium	50	Selon l'entente de commandite	10
VBF	Tout le personnel présent	Minimum de 20 billets VIP/Premium	50	Selon l'entente de commandite	10

2.5.4 L'hôte conservera des billets réservés pour chaque équipe participante jusqu'au mardi (16 h, heure locale) précédant le début du/des Championnat(s).

2.5.5 Le coût des billets pour les cérémonies de remise des prix est indiqué dans la section D5.5 Prix et cérémonies.

3. MARKETING, MARQUE ET PROMOTIONS

3.1 Affichage/marque

3.1.1 L'affichage dans la zone d'affichage du terrain de jeu est réservée à U SPORTS et aux partenaires de U SPORTS. U SPORTS peut, à sa seule discrétion, accorder des emplacements d'affichage à l'hôte.

3.1.2 L'hôte fournira et paiera les logos de U SPORTS sur les surfaces des terrains de jeu. Pour le hockey, le logo de U SPORTS doit être placé au centre de la glace, pour le basketball au milieu du terrain et sur les lignes de fond, pour le volleyball sur les lignes de fond et sur les lignes de côté, et pour les sports de terrain entre les lignes des 45 et 55 verges, avec une préférence pour le milieu du terrain.

3.1.3 U SPORTS met à disposition les moyens suivants, qui **doivent** être utilisés :

1. Modèle de programme (programmes numériques/programmes imprimés)
2. Modèle de présentation PowerPoint la remise des Prix
3. Modèle d'accréditation pour les championnats
4. Logo du/des Championnat(s)
5. Toile de fond des médias
6. Modèles graphiques des vêtements des bénévoles

**** L'hôte est tenu d'amplifier l'image de marque avec du matériel supplémentaire à ses propres frais. Tous les éléments créés par l'hôte doivent être approuvés par U SPORTS.**

3.1.4 4 L'hôte doit respecter et utiliser les modèles, les normes et les directives de marque du/des Championnat(s) de U SPORTS dans la création de matériel de marque, y compris, mais sans s'y limiter, les éléments suivants :

3.1.4.1

- a. Affichage
- b. Biens numériques
- c. Publicité et promotion
- d. Marchandise

- 3.15 L'hôte veillera à ce que les sites du/des Championnat(s) et tous les éléments de marketing associés au(x) championnat(s) arborent les couleurs principales de la marque U SPORTS : rouge, noir, blanc et gris.
- 3.16 L'hôte accepte d'appliquer correctement les éléments de marque de U SPORTS.
- 3.17 La marque de l'université hôte ou du département des sports ne peut apparaître sur le terrain de jeu ou à portée de vue de la diffusion qu'avec l'approbation de U SPORTS.

**** Tous les biens créés par l'hôte doivent être approuvés par le bureau national de U SPORTS grâce au processus d'approbation de la marque tel que décrit et distribué par U SPORTS.**

3.2 Stratégies de marketing et de promotion

- 3.2.1 L'hôte sera le seul responsable de la réalisation d'une stratégie de marketing et de promotion pour son marché local, avec l'approbation de U SPORTS. Les stratégies de promotion et de marketing utilisées par l'hôte doivent respecter et s'harmoniser avec la stratégie nationale de U SPORTS.

3.3 Possibilités de promotion

- 3.3.1 Le soumissionnaire retenu accepte de participer aux possibilités de promotion qui lui sont présentées pour l'amélioration du sport universitaire, jugées importantes par U SPORTS.

4. COMMUNICATIONS

4.1 Médias sociaux

- 4.1.1 L'Hôte peut collaborer avec U SPORTS pour le contenu des comptes de médias sociaux de U SPORTS.
- 4.1.2 L'hôte doit respecter et se conformer aux directives relatives aux médias sociaux fournies par U SPORTS.
- 4.1.4 Aucune modification n'est autorisée sans l'accord préalable de U SPORTS.

4.2 Site Web / Numérique

- 4.2.1 L'hôte doit utiliser la page Web dédiée au(x) Championnat(s) sur USPORTS.ca comme site Web officiel. Sauf approbation préalable de U SPORTS, il s'agit du seul site Web qui sera créé pour le(s) Championnat(s).
- 4.2.2 Les informations pour la page Web seront fournies par l'hôte à U SPORTS dans les deux langues officielles.
- 4.2.3 Toutes les informations fournies par l'hôte seront assujetties à l'approbation de U SPORTS avant d'être affichées.

4.3 Relations avec les médias

- 4.3.1 L'hôte développera un processus d'accréditation pour les médias, soumis à l'approbation de U SPORTS.
- 4.3.2 L'hôte doit disposer d'une salle de presse désignée pour les médias qui assistent au(x) Championnat(s). Cette salle doit répondre aux normes minimales suivantes, énoncées à l'annexe C.
- 4.3.3 L'hôte et U SPORTS détermineront la faisabilité de l'organisation d'une conférence de presse ou d'un événement de précédant le(s) Championnat(s) ou soulignant son/leur ouverture. U SPORTS définira des normes minimales pour un tel événement, qui devront être respectées.
- 4.3.4 L'hôte aura la responsabilité de produire un programme-souvenir pour le(s) Championnat(s) qui décrit les équipes participantes, le calendrier des événements ainsi que les publicités des commanditaires requises dans le cadre des ententes de commandite du/des Championnat(s) national(aux) de U SPORTS. Le programme peut être imprimé ou en format numérique.

5. ACCUEIL

Si un soumissionnaire souhaite faire appel à un tiers ce dernier doit être inclus dans le document d'offre et approuvé par U SPORTS avant de procéder à une soumission.

5.1 Comité d'organisation hôte

- 5.1.1 L'hôte doit disposer d'un comité d'organisation avec au minimum une représentation des domaines suivants :
- Commissaire de(s) Championnat(s) (responsable de l'événement, des relations avec les parties prenantes et des finances) – le ou la commissaire sera le principal point de contact avec U SPORTS.
 - Commandite et ventes corporatives
 - Marketing / promotions
 - Sensibilisation et vente de billets
 - Sensibilisation de la communauté
 - Accueil / Services VIP / Prix
 - Communication (radiodiffusion, médias et relations publiques)
 - Médias sociaux / numérique (à la demande de U SPORTS)
 - Opérations le jour de l'événement (expérience des partisans, opérations sur le site de la compétition)
 - Bénévoles (recrutement, formation et gestion de l'événement)
 - Services aux équipes (exploitation du lieu d'entraînement, buanderie, hôtels, transport, entraînements/ pratiques)
 - Médical (y compris le contrôle du dopage et, le cas échéant, la gestion des maladies infectieuses)
 - Technique (services des officiels de match, règles et politiques)

5.2 Accréditation

- 5.2.1 L'hôte doit élaborer un processus d'accréditation concret pour les équipes participantes en suivant le schéma ci-dessous :
- Accréditation accès complet : passes donnant accès à tous les aspects du Championnat, y compris, mais sans s'y limiter, aux banquets, aux matchs, aux zones VIP, aux espaces en coulisses, etc.
 - Accréditation d'équipe : passes qui sont fournies à chaque équipe participante jusqu'au nombre indiqué à la section D5.2.2. Ces passes permettent d'accéder au site de compétition pour les matchs et les séances d'entraînement ainsi qu'au salon des athlètes sur le lieu ou à l'hôtel.
 - Accréditation VIP : passes donnant accès à tous les salons VIP et les matchs.
 - Accréditation des médias : passe pour tous les matchs, accès à la salle des médias, aux points de presse d'avant et d'après-match, aux conférences de presse, à la galerie de presse, et, le cas échéant, au terrain de jeu.
- 5.2.2 L'hôte fournira à chaque équipe participante le nombre de billets suivant. Au-delà de ce nombre, l'hôte peut commencer à facturer les équipes participantes.

Sport	Participants	Total de l'allocation de l'équipe
Rugby - F	25	35
Soccer - F & M	22	30
Basketball - F & M	14	25
Volleyball - F & M	16	25
Hockey - F	20	30
Hockey - M	21	30

- 5.2.3 L'hôte veillera à ce que les recruteurs professionnels présents reçoivent gratuitement une passe d'accréditation.
- 5.2.4 L'hôte veillera à ce que les médias présents reçoivent gratuitement des passes d'accréditation.
- 5.2.5 L'hôte fournira gratuitement des passes d'accréditation VIP aux candidats ou aux lauréats de prix qui ne participent pas à l'événement, s'ils sont présents.

5.3 Hospitalité

- 5.3.1 L'hôte doit avoir une zone délimitée pour les VIP au site de compétition. Cette zone devrait offrir des boissons et des collations.
- 5.3.2 Si des loges ou des suites sont disponibles au site de compétition, elles devraient être mises gratuitement à la disposition de U SPORTS pour son utilisation. U SPORTS avisera l'hôte s'il exige de tels services. Tous les coûts liés à la nourriture et aux boissons dans cette zone seront pris en charge par U SPORTS (commande et prix à confirmer/approuver par U SPORTS).

5.4 Salle de réunion

- 5.4.1 L'hôte est tenu de fournir une salle de réunion pour la réunion technique de chaque championnat.
- 5.4.2 L'hôte est tenu de fournir une salle de réunion pour une réunion de production de télévision (si nécessaire).
- 5.4.3 L'hôte doit mettre à la disposition des équipes une salle de réunion équipée d'un écran/télévision et d'une connexion Internet haute vitesse. Cette salle peut se trouver sur le site (s'il est situé à proximité de l'hôtel officiel) ou dans l'hôtel officielle. La (les) salle(s) de réunion doit (doivent) être mise(s) gratuitement à la disposition des équipes participantes.

5.5 Prix et cérémonies

- 5.5.1 L'hôte est tenu d'organiser une cérémonie de remise des prix bilingue pour honorer les réalisations des étudiants-athlètes et des entraîneurs au cours de la saison. En coordination avec U SPORTS, l'hôte déterminera le format ((c.-à-d. banquet, remise de prix, cérémonie, brunch, réception, etc.)
- 5.5.2 L'hôte fournira des billets gratuitement pour la remise des prix aux finalistes ou aux lauréats des prix non participants ainsi qu'à U SPORTS (conformément à la section 2.5.3 ci-dessus).

5.6 Hébergement

- 5.6.1 Sauf indication contraire de U SPORTS, l'hôte doit trouver un hôtel où logeront toutes les équipes participantes. L'hôte doit réserver un bloc de chambres pour toutes les équipes participantes à l'hôtel officiel en respectant les normes minimales décrites ci-dessous. Si un deuxième hôtel doit être réservé, toutes les normes décrites ci-dessous doivent être respectées et le coût doit être de la même catégorie de prix de +/- 25 \$ par nuit.
 - 5.6.1a L'hôte doit aussi réserver un bloc minimum de 10 chambres pour les médias. Ces chambres peuvent être libérées le lundi du/des Championnat(s) et seront payées par les médias présents.
- 5.6.2 U SPORTS peut, à sa discrétion, trouver et organiser l'hôtel officiel pour le(s) Championnat(s). U SPORTS informera l'établissement hôte de cette décision avant la signature de l'accord de l'hôte. Les hôtes potentiels doivent toujours fournir des informations sur l'hôtel et leurs plans pour obtenir un hôtel dans leur offre.
- 5.6.3 Le(s) hôtel(s) officiel(s) doit(vent) avoir un classement minimal de quatre (4) étoiles.
- 5.6.4 L'/les hôtel(s) officiel(s) doivent disposer d'une connexion Wi-Fi gratuite à haute vitesse dans l'ensemble de l'établissement (au minimum dans les salles de réunion et les chambres).

5.6.5 Nombre approximatif de chambres d'hôtel à mettre en attente par championnat(s) :

Championnat	Allocation pour les équipes participantes (par équipe, occupation double)	Allocation de U SPORTS
SOCF	20	3
SOCM	20	3
RUGF	20	3
BBM	15	4
BBF	15	4
HKYM	20	4
HKYF	20	4
VBM	15	3
VBF	15	3

5.6.6 Un hôtel séparé doit être réservé pour les officiels et U SPORTS, conformément aux normes minimales ci-dessus. Voir la section des officiels pour le nombre de chambres nécessaires.

5.7 Médical ***sous réserve de modifications***

5.7.1 L'hôte doit respecter les normes médicales de U SPORTS en matière de personnel et d'équipement sur le site, y compris un centre de contrôle du dopage (conformément aux exigences du CCES). U SPORTS fournira des politiques et des procédures (telles que fournies par le comité de médecine sportive et de recherche scientifique de U SPORTS) qui représentent les normes minimales pour les soins médicaux liés aux athlètes jouant dans le cadre d'un/de Championnat(s) national(aux) de U SPORTS.

5.8 Visites du site

5.8.1 U SPORTS peut envoyer un maximum de deux (2) personnes au soumissionnaire retenu pour une visite du site, aux frais de l'hôte. Ces frais comprennent les vols, les voitures de location, le kilométrage, les hôtels et les indemnités journalières.

5.9 Atelier d'orientation pour l'hôte

5.9.1 L'hôte peut être tenu d'assister à une séance d'orientation de deux (2) jours à Richmond Hill (Toronto), en Ontario, à ses frais. L'orientation comprendra le partage de pratiques exemplaires avec d'autres hôtes, une formation sur les normes minimales, ainsi que des présentations/séminaires de professionnels de l'industrie dans les domaines de la billetterie, des promotions, des commandites, de la communication, de la diffusion et de la gestion des événements.

5.9.2 Le nombre de membres du comité d'organisation que l'hôte envoie est à la discrétion de l'hôte.

5.10 Rapports et transfert de connaissances

5.10.1 L'hôte fournira à U SPORTS les informations nécessaires sur le(s) Championnat(s) avant les dates limites indiquées dans l'accord de l'hôte par le biais de bulletins de championnat(s), qui seront distribués aux membres et publiés sur le site Web. Le contenu de ce bulletin est soumis à la surveillance et à l'approbation de U SPORTS.

- 5.10.2 U SPORTS fournira un plan de projet à l'hôte, identifiant les principales étapes et résultats, les personnes responsables et les échéances. Ce plan sera communiqué à l'hôte avant la première réunion de l'hôte avec U SPORTS.
- 5.10.3 L'hôte devra soumettre un rapport post-événement à U SPORTS au plus tard 30 jours après le(s) Championnat(s). L'hôte utilisera le modèle fourni par U SPORTS, qui sera utilisé pour le transfert futur des connaissances.
- 5.10.4 L'hôte devra soumettre un ou des états financiers approuvés au plus tard 60 jours après le(s) Championnat(s), qui seront utilisés pour un futur transfert de connaissances.
- 5.10.5 L'hôte devra fournir des rapports sur les ventes de billets, les commandites et les marchandises dans les 15 jours suivant la fin du/des Championnat(s) afin que U SPORTS puisse faire parvenir une facture à l'hôte, conformément à l'accord de l'hôte.

5.11 Gestion des risques

- 5.12.1 L'hôte fournira à U SPORTS un plan d'intervention en cas de crise 60 jours avant le(s) Championnat(s). Ce plan d'intervention doit aussi inclure les plans de sécurité.

5.12 Assurances

- 5.12.1 L'hôte obtiendra et maintiendra en vigueur à ses frais une assurance responsabilité civile générale pendant le(s) Championnat(s), d'un minimum de 5 000 000 \$ pour les dommages matériels, les blessures corporelles ou le décès de toute personne participant ou assistant au(x) Championnat(s) et couvrant toute réclamation découlant de tels dommages matériels, blessures ou décès présentée par des tiers. U SPORTS sera nommé en tant qu'assuré supplémentaire pour la durée du/des Championnat(s).
- 5.12.2 Une preuve écrite sous la forme d'un certificat d'assurance doit être déposée en permanence auprès de U SPORTS au moins dix (10) jours avant le premier jour d'entraînement.
- 5.12.3 Tout le personnel employé par l'hôte ou en son nom, y compris les bénévoles, doit être couvert par une assurance contre les accidents du travail quand la loi l'exige.

5.13 Technologie

- 5.13.1 Au minimum, l'/les hôtel(s) officiel(s) doit/doivent offrir un accès WiFi haute vitesse gratuit pour tous les participants et les officiels, comme indiqué dans la section D 5.6.3.
- 5.13.2 L'hôte veillera à ce que le site de la compétition dispose d'une connexion WiFi haut vitesse gratuite dans la salle de presse.
- 5.13.3 L'hôte s'assurera d'une connexion Internet dédiée pour les diffusions, comme indiqué dans l'**annexe B**.

6. COMPÉTITION

6.1 Dates du/des Championnat(s) *sous réserve de modifications*

- 6.1.1 Le calendrier provisoire des championnats pour 2025-2026 et 2026-2027 est indiqué ci-dessous :

Sport	2025 - 2026	2026 - 2027
Rugby- F	29 octobre au 2 novembre 2025	4 au 8 novembre 2026
Soccer- F & M	6 au 9 novembre 2025	11 au 15 novembre 2026
Basketball- F & M	5 au 8 mars 2026	11 au 14 mars 2027
Volleyball- F & M	13 au 15 mars 2026	19 au 21 mars 2027
Hockey- F & M	19 au 22 mars 2026	25 au 29 mars 2027

6.2 Calendrier et format ***sous réserve de modifications***

6.2.1 Conformément aux règlements de jeu de U SPORTS.

6.2.2 Conformément à la section D2.2.3, le diffuseur et U SPORTS auront le dernier mot sur le programme et l'horaires de matchs.

Remarque : U SPORTS est en train de finaliser la structure des places pour les Championnats nationaux. Les places suivantes sont confirmées :

- Place de l'hôte
- Champions d'Association

6.3 Terrain de jeu / Technique

6.3.1 Conformément aux règlements de jeu de U SPORTS.

6.4 Activités de l'installation et capacité

6.4.1 L'installation doit répondre aux exigences minimales énoncées dans les règlements de jeu.

6.4.2 Il doit y avoir suffisamment de vestiaires pour chaque équipe individuelle ainsi qu'au moins deux salles pour les officiels.

6.4.3 L'installation doit être de première qualité dans la ville hôte et doit pouvoir offrir la meilleure expérience possible aux étudiants-athlètes. Il n'est PAS nécessaire que cette installation soit sur le campus.

6.4.4 Espaces sans distinction de genre :

6.4.5.1 Les offres pour l'organisation d'un/de Championnat(s) de U SPORTS doivent inclure des espaces de toilettes et de vestiaires sans distinction de genre pour être prises en compte.

6.7 Officiels

6.7.1 L'hôte s'assurera qu'il y a suffisamment de chambres réservées dans un hôtel séparé des équipes, en occupation double, pour tous les officiels participants (conformément aux règlements de jeu) et un maximum de trois (3) assignateurs/superviseurs et évaluateurs pour chaque championnat. Des chambres individuelles peuvent être nécessaires en cas de déséquilibre entre les sexes.

6.7.2 L'hôte paiera au minimum l'hébergement, les repas, les frais de partie et le transport routier (décrits ci-dessous) des officiels désignés.

6.7.3 À l'arrivée à l'aéroport, l'hôte doit mettre à disposition des officiels et des assignateurs/superviseurs des moyens de transport routier et/ou des navettes, conformément à ce qui suit :

- a. Transferts à l'arrivée et au départ (de l'aéroport / train / gare routière à l'hôtel et retour)
- b. Aller-retour entre l'hôtel et le site de compétition
- c. De l'hôtel aux installations d'entraînement et retour

6.7.4 Les officiels doivent être traités comme des officiels de haute performance et bénéficier d'un traitement semblable aux équipes participantes présentes conformément aux critères suivants :

6.7.4.1 L'hôte mettra à disposition une salle de réunion (sans frais) sur le site de la compétition, où les officiels pourront immédiatement visionner les vidéos d'après-match. Cette salle doit être équipée du matériel technique nécessaire.

6.7.4.2 L'hôte mettra à disposition une salle de réunion (gratuitement) à l'hôtel. Cette salle doit être équipée du matériel technique nécessaire.

6.7.4.3 L'hôte fournira un vestiaire séparé pour les officiels, en tenant compte des déséquilibres de genre ou des identités de genre différentes.

6.7.4.4 L'hôte fournira une accréditation gratuite à chaque officiel afin qu'il puisse assister aux matchs auxquels il ne participe pas.

6.7.4.5 L'hôte fournira des collations et des boissons d'après-match aux officiels participants, semblables aux tables de ravitaillement pour les athlètes.

6.7.4.6 Résumé des coûts des officiels par championnat pour référence uniquement (en avril 2024) :

Championnat	# des officiels	Frais (payés par l'hôte)	Indemnités journalières (payées par l'hôte)	Transport local (payé par l'hôte)	Hébergement (payé par l'hôte)
SOCF	13	80 \$ x 1 officiel / 11 parties = 880 \$ 40 \$ x 3 officiels / 11 parties = 1 320 \$	67 \$ x 13 officiels / 6 jours = 5 226 \$	Transport de/vers l'aéroport et tous les déplacements sur place de l'hôtel au lieu de l'événement	5 nuits (mercredi-lundi) 7 chambres doubles / nuit
SOCM	13	80 \$ x 1 officiel / 11 parties = 880 \$ 40 \$ x 3 officiels / 11 parties = 1 320 \$	67 \$ x 13 officiels / 6 jours = 5 226 \$	Transport de/vers l'aéroport et tous les déplacements sur place de l'hôtel au lieu de l'événement	5 nuits (mercredi-lundi) 7 chambres doubles / nuit
RUGF	8	150 \$ x 3 officiels / 11 parties = 4 950 \$ 75 \$ x 1 officiel / 1 partie = 75 \$	67 \$ x 8 officiels / 7 jours = 3 752 \$	Transport de/vers l'aéroport et tous les déplacements sur place de l'hôtel au lieu de l'événement	6 nuits (mardi-lundi) 5 chambres doubles / nuit
BBM	12	140 \$ x 3 officiels / 11 parties = 4 620 \$ 70 \$ x 1 officiel / 1 partie = 70 \$	67 \$ x 12 officiels / 5 jours = 4 020 \$	Transport de/vers l'aéroport et tous les déplacements sur place de l'hôtel au lieu de l'événement	4 nuits (jeudi-lundi) 7 chambres doubles / nuit
BBF	12	150 \$ x 3 officiels / 11 parties = 4 950 \$ 75 \$ x 1 officiel / 1 partie = 75 \$	67 \$ x 12 officiels / 5 jours = 4 020 \$	Transport de/vers l'aéroport et tous les déplacements sur place de l'hôtel au lieu de l'événement	5 nuits (mercredi-lundi) 7 chambres doubles / nuit
HKYM	10	155 \$ x 2 officiels / 8 parties = 2 480 \$ 80 \$ x 1 officiel / 8 parties = 640 \$	67 \$ x 10 officiels / 6 jours = 4 020 \$	Transport de/vers l'aéroport et tous les déplacements sur place de l'hôtel au lieu de l'événement	5 nuits (mercredi-lundi) 5 chambres doubles / nuit
HKYF	16	155 \$ x 2 officiels / 11 parties = 3 410 \$ 80 \$ x 2 officiels / 11 parties = 1 760 \$	67 \$ x 16 officiels / 6 jours = 6 432 \$	Transport de/vers l'aéroport et tous les déplacements sur place de l'hôtel au lieu de l'événement	5 nuits (mercredi-lundi) 8 chambres doubles / nuit
VBM	6	100 \$ x 1 officiel / 11 parties = 1 100 \$ 50 \$ x 1 officiel / 11 parties = 550 \$ 4 officiels locaux par partie (coûts payés par l'hôte)	67 \$ x 6 officiels / 5 jours = 2 010 \$	Transport de/vers l'aéroport et tous les déplacements sur place de l'hôtel au lieu de l'événement	4 nuits (jeudi-lundi) 4 chambres doubles / nuit
VBF	6	100 \$ x 1 officiel / 11 parties = 1 100 \$ 50 \$ x 1 officiel / 11 parties = 550 \$ 4 officiels locaux par partie (coûts payés par l'hôte)	67 \$ x 6 officiels / 5 jours = 2 010 \$	Transport de/vers l'aéroport et tous les déplacements sur place de l'hôtel au lieu de l'événement	4 nuits (jeudi-lundi) 4 chambres doubles / nuit

** Les indemnités journalières sont calculées en fonction du nombre maximal de jours et du taux actuel de U SPORTS - généralement, tous les officiels ne sont pas payés pour tous les jours complets (selon les heures d'arrivée)

E CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE QUALIFICATION

U SPORTS est à la recherche de propositions créatives pour améliorer le profil des Championnats, le profil local/régional et national, ainsi que la viabilité financière de U SPORTS, et pour offrir une expérience de haute qualité aux étudiants athlètes. La capacité d'un soumissionnaire à satisfaire ces critères sera prise en compte dans le processus de sélection des offres.

U SPORTS acceptera des offres conjointes pour accueillir les Championnats féminins et masculins de U SPORTS dans le même sport, ainsi que des offres pour un seul événement. L'offre porte sur les saisons 2025-2026 et 2026-2027, mais U SPORTS examinera les offres pluriannuelles au-delà de 2026-2027.

La matrice d'évaluation utilisée par le comité de sélection **figure à l'annexe E**.

Toutes les offres doivent répondre aux critères d'évaluation. Les soumissionnaires se verront attribuer une note globale dans chaque catégorie sur une échelle de 1 à 10. La matrice décrit les différentes stratégies et les éléments qui seront évalués. Le fait de ne pas fournir les informations nécessaires se traduira par une note de 0 pour cette section.

L'évaluation porte sur l'expérience de l'étudiant-athlète (installations, sites complets, expérience en cours de match), le potentiel de vente de billets et la rotation géographique.

F COMITÉ DE SÉLECTION

1. COMITÉ DE SÉLECTION DES OFFRES U SPORTS

Les membres de ce comité seront sélectionnés par U SPORTS. Les membres peuvent inclure :

- a. Représentants des membres et des autres comités
- b. Délégués de l'ONS ou l'OMS
- c. Experts du secteur

Remarque : U SPORTS choisira les membres du comité de sélection, qui comprendra des représentants des directeurs sportifs et des experts de l'industrie. Ce comité de sélection fera des recommandations à la chef du Sport et au chef de la direction de U SPORTS.

Si aucune offre n'est reçue, la chef du Sport et le chef de la direction de U SPORTS détermineront une méthode alternative.

G DROIT DE RÉSILIATION

En plus des autres droits et recours disponibles pour U SPORTS, U SPORTS peut révoquer l'avis qu'un soumissionnaire est le (ou la) gagnant(e) de l'offre et/ou résilier l'accord avec l'université hôte si : (a) U SPORTS détermine qu'un soumissionnaire a fait de fausses déclarations ou a soumis des informations inexactes ou incomplètes; ou (b) le soumissionnaire ne signe pas l'accord de l'université hôte dans les délais prévus. Si l'acceptation est résiliée ou révoquée, U SPORTS peut attribuer le(s) Championnat(s) à un autre soumissionnaire.

H SANCTIONS

Quand un soumissionnaire se voit attribuer les droits d'accueillir et accepte d'accueillir un/des Championnat(s) de U SPORTS, mais manque à ses obligations d'accueillir le(s) Championnat(s) qui lui a/ont été attribué(s), il peut être soumis à un tarif de défaut prélevé conformément à la Politique 20.70 de U SPORTS.

I CONFIDENTIALITÉ

Toutes les informations fournies par ou obtenues sous quelque forme que ce soit dans le cadre d'une offre sont la propriété exclusive de U SPORTS et doivent être traitées comme confidentielles. Elles ne peuvent être utilisées à d'autres fins que de répondre à ce guide de mise en candidature ou d'exécuter l'accord de l'université hôte. **Remarque :** U SPORTS ne partagera aucune des offres reçues avec les membres.

J DROIT DE U SPORTS

Nonobstant tout autre élément contenu dans ce guide d'appel d'offres, U SPORTS se réserve les droits suivants (qui s'ajoutent aux autres droits que U SPORTS peut avoir), qu'il peut exercer à son entière discrétion, en ce qui concerne les soumissions qu'il reçoit :

- a. De renoncer à la non-conformité quand, à la seule discrétion unique et absolue de U SPORTS, cette non-conformité est mineure et non matérielle, ou d'accepter ou de rejeter en totalité ou en partie une ou toutes les propositions, avec ou sans préavis. Une telle non-conformité mineure sera considérée comme une conformité substantielle et susceptible d'être acceptée. U SPORTS sera le seul juge de l'acceptation ou du rejet d'une proposition.
- b. De vérifier auprès de tout promoteur= ou d'un tiers toute information présentée dans une proposition.
- c. De vérifier les références autres que celles fournies par un promoteur.
- d. De disqualifier tout soumissionnaire dont la proposition contient de fausses déclarations ou toute autre information inexacte ou trompeuse.
- e. De disqualifier un soumissionnaire ou la proposition d'un soumissionnaire qui s'est livré à une activité interdite par ce guide de mise en candidature ou contraire aux valeurs de U SPORTS ou à son code de conduite énoncé dans la politique 90.
- f. D'apporter des modifications, y compris des modifications substantielles, à ce guide d'appel d'offres, à condition que ces modifications soient émises au moyen d'addenda.
- g. De sélectionner tout soumissionnaire autre que le soumissionnaire dont la proposition reflète le coût le plus bas pour U SPORTS ou le pointage le plus élevé.
- h. Si une seule proposition conforme est reçue, de rejeter la proposition du seul promoteur et annuler cette procédure d'appel d'offres ou s'engager dans des négociations directes avec le seul promoteur.
- i. D'annuler ce processus d'offre à n'importe quel stade.
- j. D'annuler ce processus d'offre à n'importe quel stade et d'émettre un nouveau guide de mise en candidature pour les mêmes événements ou des événements semblables.
- k. D'accepter toute proposition en tout ou en partie.
- l. De rejeter un ou toutes les propositions

K CONDITIONS GÉNÉRALES

En répondant à ce guide d'appel d'offres et en soumettant une proposition d'offre et d'autres documents, vous promettez et acceptez expressément ce qui suit :

- a. Vous êtes arrivé à votre proposition de manière séparée et indépendante, sans complot, collusion ou fraude.
- b. Toutes les déclarations faites dans les documents soumis sont vraies et correctes à tous égards.
- c. Vous acceptez aussi que U SPORTS ne fait aucune promesse, représentation, ou garantie quant à l'exactitude des informations contenues dans ce guide de mise en candidature ou émises par addenda. Les quantités indiquées ou les données contenues ne sont que des estimations et sont dans le seul but d'indiquer l'ampleur générale du travail. Il est de votre responsabilité de vous prévaloir de toutes les informations nécessaires pour préparer votre proposition.
- d. Vous serez responsable de tous vos frais de préparation, de soumission, de présentation et de démonstration de votre proposition et, si nécessaire, de conclure l'accord. De plus, U SPORTS se dégage de la responsabilité de vos frais, coûts, pertes ou dommages directs ou indirects subis ou engagés par vous ou par un tiers résultant de l'application d'un des droits implicites ou explicites de U SPORTS en vertu du présent guide d'appel d'offres.
- e. Toutes les dispositions de ce guide de mise en candidature sont jugées incluses dans votre proposition.
- f. U SPORTS ne vous retournera pas votre proposition ni aucune documentation associée.
- g. Ce processus d'appel d'offres sera régi et interprété conformément aux lois de la province de l'Ontario et aux lois fédérales applicables.

ANNEXES

ANNEXE A

Protocole d'entente

ANNEXE B

Coûts et normes de diffusion

ANNEXE C

Normes minimales pour les services de médias

ANNEXE D

Modèle de budget suggéré

ANNEXE E

Critères d'évaluation

BUREAU NATIONAL
45 chemin Vogell, suite
701 Richmond Hill, ON
L4B 3P6
P: 905-508-3000
F: 905-508-4221



 @USPORTSCanada

  @USPORTSca

USPORTS.ca

NOUS SOMMES LE SPORT UNIVERSITAIRE